

## COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

### Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023

**Présents :** Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Cécile LAPERCHE, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT

**Absent excusé :** Baptiste GALLISSOT (pouvoir à Cécile LAPERCHE), Janick TAILLARD (pouvoir à Maxime BOUTSOQUE).

**Absent :** Rodolphe SOENEN.

Suite à son déménagement, Madame Armelle Hathier, 3<sup>ème</sup> adjointe a donné sa démission fin décembre. Merci à elle pour son engagement au service de la solidarité et de la convivialité et sa contribution toujours constructive au conseil municipal.

#### **Ouverture de crédits avant budget pour facture SDED 52**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, les communes et EPCI peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'alinéa 6 de l'article précité, précise que les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune dans les limites énoncées ci-dessous :

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2022	Montant autorisé (maximum 25%)
principal	204	Subventions d'équipement versées	22 500 €	5 625 €

Vu l'article L 161261 du CGCT ;

Considérant qu'au budget 2022 les crédits ouverts s'élèvent à 22 500 € au chapitre 204 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2023 de 260 € afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'équipement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2023
- autorise l'inscription par anticipation des crédits suivants : 260 € au compte 2041582 (subvention d'équipement à un autre groupement)

#### **Sécurité incendie Courcelles sur Aujon**

Suite à l'exercice incendie effectué en fin d'année à la demande de la Maison de Courcelles par le centre de secours d'Arc en Barrois, des équipements et aménagements sont nécessaires pour assurer les meilleures

possibilités d'intervention des sapeurs-pompiers sur Courcelles sur Aujon : raccords à la réserve, plateforme horizontale, signalisation... Afin de déterminer précisément les investissements à engager, Madame le maire a proposé au commandant du centre de secours de venir sur place échanger avec les membres du conseil municipal. Il propose deux dates : le lundi 23 janvier au matin ou le mardi 24 en début d'après-midi. Cette dernière date est retenue car convenant au plus grand nombre de conseillers. Cet échange aura lieu à 14h à l'endroit de la réserve incendie de Courcelles.

### **Préparation du repas des anciens**

28 personnes sont inscrites au repas communal du samedi 21 janvier, proposé après les vœux du conseil municipal. Maxime Boutsoque se charge de commander les boissons auprès de l'entreprise Richard à Chamerooy et vérifie l'état de la sono. Cécile Laperche achète nappes, serviettes, toasts, café, fleurs et biscuits apéritifs au nom de la commune. Claire Colliat se charge de compléter avec des terrines et boissons locales, ainsi d'un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros pour remercier l'agent communal qui part en retraite fin février. Elle fait le point sur la vaisselle utile et le nettoyage de la salle avec l'employée communale chargée du suivi de la salle.

A l'occasion des vœux, une exposition réalisée par des étudiants de l'école d'architecture de Nancy sera installée dans la salle des fêtes.

L'ensemble des conseillers municipaux est attendu à 9h le 21 à la salle des fêtes pour préparer la salle.

### **Remplacement agent communal**

L'offre d'emploi relative à l'embauche d'un(e) agent communal(e) polyvalent(e) a été diffusée en décembre à l'ensemble des communes de la CCAVM et a été déposée auprès de Pôle Emploi. Un premier candidat a été reçu par Rodolphe Soenen et correspond au profil. Deux nouveaux CV ont été adressés en mairie par Pôle emploi.

En l'absence de Rodolphe Soenen, aucune décision n'est prise formellement, mais le conseil municipal souhaite que le tuilage soit possible sur ce poste et se prononce à l'unanimité pour que le recrutement soit validé pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> février.

Comme décidé lors du dernier conseil municipal, le poste requiert à son démarrage 21h/semaine de travail et peut évoluer dans le temps en fonction des besoins de la commune et des capacités de la personne recrutée.

La communauté de communes ne souhaite pas embaucher une nouvelle personne sur le ramassage scolaire lié à l'école de Saint Loup sur Aujon, mais peut avoir des besoins sur d'autres secteurs proches. A cette fin, les candidats peuvent prendre contact avec la directrice des transports pour lui proposer leurs services.

### **Etude devis extension réseau pression distribution d'eau potable**

La commune souhaite résorber les fuites d'eau sur le réseau d'alimentation en eau potable sur le village d'Eriseul. En effet, celui-ci est en PVC et date des années 1980. Il présente des fuites récurrentes. D'autre part, une partie des habitations de Saint Loup et d'Eriseul disposent d'une pression faible, à laquelle le conseil municipal souhaite remédier.

Une pré-étude a été confiée au service d'assistance technique du département de Haute Marne pour étudier et chiffrer ces travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable. Elle préconise des études et missions complémentaires, ainsi que des travaux sur le réseau (changement de canalisations, pose de compteurs en limite de propriété, branchements...) et pour la pression. Ces travaux s'élèveraient à 202 305 euros HT (subventionnables par le département, le GIP Haute-Marne et l'État voire l'Agence de l'eau). Le reste à charge pour la commune est évalué à 81 000 euros.

En outre, ces travaux nécessitent l'alimentation électrique du château d'eau de Saint Loup, évalué par le SDED 52 à hauteur de 3654 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à madame le maire le soin de la recherche de subventions et lui donne pouvoir pour mener à bien ce dossier.

### **Questions diverses**

- Une autorisation de prélèvement d'eau sur la borne de Courcelles a été donnée à l'entreprise chargée de l'installation de la fibre. Initialement prévus pour le raccordement de Saint Loup et des communes riveraines, les prélèvements se poursuivent, avec la venue de plusieurs camions par jour. Il est convenu que Rodolphe Soenen reprenne contact avec l'entreprise afin de s'assurer de la bonne suite de ce dossier : prélèvements limités à la saison pluvieuse, dédommagement éventuel...
- Bénigne Cunier rappelle la tenue d'une réunion sur le déploiement de la fibre le jeudi 19 à Auberive à 18h30 salle Sainte Anne. L'information est en ligne sur le site internet de la commune (saintloups-raujon.fr).
- Un devis a été demandé à l'entreprise Legros pour la réfection du regard de la fosse septique des anciens sanitaires de la cour d'école de Saint Loup, après détérioration. L'employé communal a été chargé d'en sécuriser les abords.
- Le 16 novembre 2022, le conseil municipal avait évoqué la venue à Saint Loup de Monsieur Jean-Marie Van Butsele, marcheur belge investi auprès de la fondation Bâisseurs d'Etoiles le 21 février 2023, au cours d'un périple de 1250 km entre la Belgique et la principauté de Monaco dans le cadre d'une marche caritative et humanitaire. Il sollicite un accueil en mairie, un hébergement pour la nuit, des dons et la présence de marcheurs locaux à ses côtés pour une partie de son trajet le 21 ou le 22 février. Plusieurs conseillers s'étaient proposés pour l'accueillir mais n'ont pas donné suite. Madame le maire transmet à nouveau sa demande aux conseillers et les charge de donner suite à cette sollicitation à laquelle elle ne pourra pas participer car mobilisée par d'autres engagements.
- Il est rappelé que les utilisateurs de la salle des fêtes doivent relever scrupuleusement le compteur électrique avant et après usage, en surveillant les période EJP et en les reportant sur le relevé affiché à cet effet. Le tarif EJP est signalé par un voyant rouge allumé. Madame le maire se charge de faire le point sur ces consignes avec l'employée communale en charge du suivi de la salle.
- La commune dispose d'une décharge de déchets inertes qui est à disposition des habitants et des entreprises qui réalisent des travaux sur le territoire communal. La clé de cette décharge est disponible auprès de Bénigne Cunier qui en assure la surveillance et le suivi. Pour y avoir accès, prendre contact auprès de lui (06 52 11 59 41) et lui rendre la clé chaque soir.
  
- Le groupe de travail constitué lors du dernier conseil municipal pour étudier d'éventuelles sources d'économie pour l'extension du lotissement et donner des éléments de réponse à une sollicitation pour une aide de la commune à la réalisation d'un assainissement non collectif partagé entre les trois parcelles ne s'est pas réuni. Les volontaires sont Michel Mongeot, Baptiste Gallissot et Bénigne Cunier. Pour toute question sur l'assainissement, la compétence est assurée par la communauté de communes.
  
- Suite à un échange avec Patrick Mielle, vice-président en charge des bâtiments à la CCAVM, la question d'une stabilisation du trottoir devant l'entrée côté rue de la Maison de Courcelles est posée. Madame le maire rappelle que l'entrée du site à l'issue des travaux de mises aux normes est prévue à l'arrière des bâtiments et que la cour côté rue est amenée à être clôturée. Michel Mongeot rappelle l'ambition de la commune à enherber les espaces publics. Madame le maire s'engage à échanger à ce sujet avec l'association.